

PRIMES RELATIVES A CERTAINS MATERIELS D'ELEVAGE

L'Etat accorde une aide financière, sous forme de prime, relative à l'acquisition de matériels neufs d'élevage, dont la liste est la suivante :

OBJET	MONTANT DE LA PRIME
MATERIEL D'ELEVAGE	
- Mélangeurs et aplatisseurs	12.000 DH/Unité
- Pots et chariots trayeurs	5.000 DH/Unité
- Bacs à lait	8.000 DH/Unité
- Ruches	120 DH/Unité

Cette prime est accordée en faveur des investissements précités, pour une période de 5 ans, à partir de la date de publication de l'arrêté, objet de ladite prime.

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE PRIME

Les demandes de la prime, sont à déposer, par les bénéficiaires, en double exemplaire, contre récépissé, auprès des CRCA.

Les dossiers doivent être constitués comme suit :

- Une demande écrite du postulant sur imprimé CNCA;
- Une copie, certifiée conforme, des statuts pour les sociétés ;
- Une copie, certifiée conforme, du procès verbal de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration, par lequel la personne morale concernée décide de réaliser le projet.
- Les factures définitives détaillées.
- Un acte d'engagement, par lequel le postulant s'engage à conserver le matériel ayant bénéficié de la prime, pour au moins 5 ans, à compter de la date de réalisation de l'investissement (date de facturation).
- Une fiche descriptive, délivrée par le fournisseur, indiquant toutes les caractéristiques techniques du matériel d'élevage acquis*.

** Ce matériel doit être installé, obligatoirement, au niveau de la ferme, à l'exception des ruches, concerne :*

a) Mélangeurs et Aplatisseurs :

Il s'agit d'unités de fabrication d'aliment de bétail composées d'un mélangeur d'aliments simples et d'un broyeur ou aplatisseur de grains, d'une capacité de production pouvant aller jusqu'à 2000 kg par heure.

b) Pots et Chariots trayeurs :

Il s'agit d'un matériel de traite comprenant, une pompe à vide et des pots trayeurs et leurs accessoires. Ce matériel peut être monté sur chariots ou fixé sur canalisation à l'étable.

c) Bac à lait :

Il s'agit d'une cuve de refroidissement, destinée au stockage et à la conservation du lait, après la traite, à une température de 4°C et ayant une capacité comprise entre 500 et 2.000 litres.

La cuve à lait est constituée d'une double paroi en inox et comprend un agitateur, un thermostat et un groupe frigorifique.

d) Ruches peuplées (types Langstroth et Dadant) :

Il s'agit de ruches peuplées d'abeilles comportant 10 cadres dont 5 à 8 cadres de couvain, au minimum, avec reines d'abeilles, complétés par des cadres de cire gaufrée et de provisions.

Les cadres sont de type HOFFMAN ou système équivalent (évitant le frottement des cadres).

Le délai de dépôt des dossiers

Le délai de dépôt, des dossiers de demande de la prime, auprès des CRCA concernées, est fixé à une année.

La date de facturation est considérée comme étant la date d'achèvement de l'investissement.